



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/11
20 septembre 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Troisième session

Recife, 15-26 novembre 1999

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

MÉCANISME MONDIAL

EXAMEN, EN APPLICATION DE L'ALINÉA d) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22
DE LA CONVENTION, DU RAPPORT SUR LES POLITIQUES, MODALITÉS DE
FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL
ET FORMULATION DE DIRECTIVES À SON INTENTION

Note du secrétariat

1. A sa deuxième session, la Conférence des Parties, rappelant sa décision 24/COP.1 concernant l'organisation qui abriterait le Mécanisme mondial et l'accord sur ses modalités opérationnelles, et sa décision 25/COP.1 relative aux modalités institutionnelles de collaboration à l'appui du Mécanisme mondial, dans sa décision 18/COP.2 :

a) A prié le Mécanisme mondial d'instituer un processus permanent de consultation et de collaboration avec les organisations non gouvernementales ainsi qu'avec le secteur privé et de lui soumettre un rapport à sa troisième session pour qu'elle l'examine et prenne les mesures voulues;

b) A pris note de l'avant-projet de stratégie opérationnelle et a prié le Directeur général du Mécanisme mondial d'achever l'élaboration de ce texte afin que toutes les principales fonctions du Mécanisme, y compris la mobilisation et l'acheminement des ressources financières, comme indiqué dans la décision 24/COP.1, puissent faire l'objet d'un examen approfondi;

c) A décidé de procéder, à sa troisième session, conformément au paragraphe 7 de l'article 21 de la Convention, au premier examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial et, sur la base de cet examen, d'envisager et de prendre les mesures appropriées.

2. On trouvera en annexe le rapport du Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) sur les politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial 1/. Ce rapport contient des renseignements sur le processus de consultation et de collaboration avec les organisations non gouvernementales ainsi qu'avec le secteur privé. Il renferme également une évaluation des mesures prises par le Mécanisme mondial pour faciliter le premier examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial, comme demandé à l'article 21 de la Convention et dans la décision 18/COP.2.

3. Un rapport sur la stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial sera également présenté à la Conférence des Parties pour examen.

1/ Le rapport n'a pas été relu par le secrétariat de la Convention.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE SUR LE MÉCANISME MONDIAL
À LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES

Recife (Brésil), novembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Introduction	4
2. Logique sur laquelle reposent les activités du Mécanisme mondial et démarche suivie	4
3. Initiatives nationales	5
4. Initiatives régionales et sous-régionales	8
5. Initiatives stratégiques et activités porteuses	11
6. Aspects institutionnels	14
6.1 Expansion du Bureau du Mécanisme mondial	14
6.2 Comité de facilitation	16
6.3 Collaboration avec les institutions membres du Comité de facilitation	17
6.4 Stratégie opérationnelle	18
7. Mobilisation des ressources : pays donateurs et institutions donatrices	19
8. Coopération avec les organisations non gouvernementales	20

1. Introduction

L'article III.B de l'Annexe I du Mémorandum d'accord entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Conférence des Parties établit que le Directeur général du Mécanisme mondial devra, au nom du Président du FIDA, présenter un rapport à la Conférence des Parties. Le présent rapport satisfait à cette obligation. Il porte sur la période allant de la deuxième session de la Conférence des Parties à la mi-août 1999. Reprenant la démarche du Mécanisme mondial, il fournit des renseignements à jour sur le Bureau de ce Mécanisme, sur les activités entreprises durant la période considérée et sur le processus de collaboration du Mécanisme mondial avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Ce faisant, il répond pleinement à la demande formulée à cet égard lors de la deuxième session de la Conférence des Parties dans la décision 18/COP.2.

Le présent rapport contient une auto-évaluation des mesures prises par le Mécanisme mondial durant cette période pour faciliter le premier examen de ses politiques, modalités de fonctionnement et activités, comme il est demandé à l'article 21 de la Convention sur la lutte contre la désertification.

2. Logique sur laquelle reposent les activités du Mécanisme mondial et démarche suivie

Le principe de base de la mise en oeuvre des activités du Mécanisme mondial est celui d'une stratégie opérationnelle évolutive qui fera l'objet d'un exposé distinct à la Conférence des Parties. On se bornera ici donc à préciser les principes directeurs du fonctionnement du Mécanisme mondial sur lesquels repose l'utilisation des ressources dont dispose le Mécanisme durant sa première année de fonctionnement. Ces principes sont énoncés comme suit dans la décision 25/COP.1 :

- Répondre à la demande tout en anticipant les besoins et les priorités des Parties;
- Ne pas faire double emploi avec des mécanismes et institutions existants, mais les renforcer;
- Ne pas travailler dans une optique de monopole, mais viser à promouvoir un financement fondé sur une pluralité de sources et de dispositifs;
- Faire preuve d'une grande souplesse de fonctionnement en saisissant les possibilités qui se présentent;
- Etre économe en ressources et faire preuve d'efficacité en s'appuyant sur d'autres institutions, y compris sur l'organisation hôte, et avoir accès aux moyens et installations de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier du Bureau du Coordonnateur résident;
- Fonder ses activités sur les principes de la neutralité et de l'universalité.

En outre, les plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux servent de cadre à la mise en oeuvre de la Convention. Aux termes de cet instrument, la préparation de ces plans se fera en étroite coordination avec les autres travaux d'élaboration de politiques nationales de développement durable. La Convention précise aussi clairement que le problème de la désertification (c'est-à-dire la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, résultant de l'action de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines) est très étroitement lié au processus de développement lui-même et, en particulier, à tous les aspects du développement rural, au développement agricole, à l'élimination de la pauvreté et à un développement durable. Il faut y voir la principale raison pour laquelle le Mécanisme mondial n'est pas considéré comme un fonds central mais plutôt comme un intermédiaire. C'est dans cet esprit que l'approche choisie pour l'action du Mécanisme mondial dans l'application de la Convention durant sa première année de fonctionnement s'est donné comme objectif de :

- i) Fournir une aide, sur demande, à l'exécution des programmes d'action nationaux;
- ii) Participer, sur demande, à l'élaboration ou l'application des programmes d'action régionaux et sous-régionaux;
- iii) Mettre au point un modèle de coopération avec les organisations non gouvernementales, encourager la mobilisation des parties prenantes intéressés et promouvoir la mise en place d'un réseau pour le transfert des technologies et la diffusion de l'information;
- iv) Lancer des initiatives stratégiques destinées à étendre les possibilités de financement global pour l'application de la Convention et traiter les problèmes de la désertification et de la dégradation des terres à un niveau décisionnel.

3. Initiatives nationales

Le Mécanisme mondial travaille avec trois pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Les discussions ont déjà commencé en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment à l'occasion de la Réunion régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenue à Lima (Pérou) en août 1999. L'appui du Mécanisme mondial vise à :

- Aider à mettre en place un cadre de programmes de développement locaux pour faciliter la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux au niveau local et, dans cette optique, participer à la création de fonds nationaux de lutte contre la désertification destinés à acheminer les ressources financières au niveau local;
- Identifier les relations entre les programmes d'action nationaux et les projets en cours ou prévus au niveau national, par exemple les programmes de développement financés par des donateurs bilatéraux et/ou multilatéraux ou des initiatives comme celle pour la fertilité des sols mise au point par la Banque mondiale, la FAO et d'autres partenaires.

Burkina Faso

La mise au point d'un programme d'action national pour le Burkina Faso dure depuis plusieurs années. Il bénéficie de l'appui financier du Gouvernement burkinabé et de divers donateurs multilatéraux et bilatéraux. Au nombre des donateurs internationaux figure le FIDA qui a joué un rôle clé. Le Programme d'action national offre un cadre dans lequel les programmes de donateurs peuvent se développer plus avant et où peuvent s'inscrire de nouveaux projets de grande envergure ou des initiatives de la communauté locale. Un exemple d'intégration d'un projet en cours est l'Initiative pour la fertilité des sols appuyée par la Banque mondiale et la FAO. Elle est alignée sur le Programme d'action national et associée à des projets en cours sur le terrain, ce qui permet de travailler au niveau du village. Dans le souci de compléter ce processus le Mécanisme mondial financera l'organisation d'un atelier national.

Le Mécanisme mondial participe également au processus de mise au point finale de la définition du Fonds national de lutte contre la désertification pour le Burkina Faso qui sera le principal mécanisme de financement de la mise en oeuvre de programmes de développement locaux. Il a recommandé d'inviter la communauté des donateurs et le secteur privé à participer à la définition des modalités de fonctionnement du Fonds, pour qu'il tienne bien compte de leurs besoins et intérêts en tant que contributeurs potentiels. Le Mécanisme mondial acceptera de fournir, avec le Gouvernement burkinabé, une première contribution pour alimenter le Fonds.

Mali

Au mois de mai 1999, le Directeur général a été invité à participer à une Table ronde sectorielle sur le financement de la protection de l'environnement organisée par le Gouvernement malien qui avait préparé un document qu'il comptait soumettre pour examen aux donateurs. Ce document présentait quatre éléments de programme figurant dans le Plan d'action national en faveur de l'environnement et le Programme d'action national de lutte contre la désertification. Les deux documents ont été regroupés dans un souci de rationalisation de la stratégie du Gouvernement face à ces deux problèmes.

Les donateurs étaient bien représentés à la Table ronde et un certain nombre d'organisations et de pays, notamment la France, l'Allemagne et le PNUD, avaient envoyé des représentants du siège. Les propositions du Gouvernement ont reçu un accueil favorable et les annonces de contribution lors de la cérémonie de clôture ont dépassés tous les espoirs.

Le Mécanisme mondial a offert de travailler avec le Gouvernement et la communauté des donateurs à définir des projets de lutte contre la désertification. Il prendra pour point de départ le Plan d'action national en faveur de l'environnement et le Programme d'action national, mais ne se limitera pas aux quatre éléments de programme présentés à la Table ronde. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune visite de suivi n'avait été effectuée. Il reste donc à définir précisément le rôle que peut jouer le Mécanisme mondial aux côtés du Gouvernement et des donateurs. Des discussions ont déjà eu lieu avec le personnel du FIDA responsable pour le Mali. En outre, on examinera soigneusement la possibilité d'intégrer

l'Initiative pour la fertilité des sols avec le Plan d'action national en faveur de l'environnement et le Programme d'action national. Le Mécanisme mondial a déjà contribué à faciliter les discussions entre le FIDA, la Banque mondiale et l'IUCN concernant la mise en route d'un projet financé par le FEM dans le delta du Niger. Le FIDA, en coopération avec la Banque mondiale, et l'IUCN, s'étaient déjà adressés au FEM à propos de projets de même nature. Combiner les ressources du FIDA et son expérience avec les petits exploitants agricoles avec celles de l'IUCN et ses compétences en matière de gestion des ressources naturelles sauvages offre de très intéressantes possibilités. Cette proposition est examinée par le Gouvernement.

Sénégal

Le Gouvernement sénégalais a été l'un des premiers à ratifier la Convention et un des premiers aussi à parachever son Programme d'action national. Le Directeur général s'est rendu dans le pays pour voir l'apport que le Mécanisme mondial pourrait offrir pour faciliter le passage d'un processus long et détaillé, conformément à la Convention, à la phase de mise en oeuvre. Le processus de planification a reçu l'appui financier du Gouvernement et de divers donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Désireux de passer rapidement de la planification à l'action, le Gouvernement, en collaboration étroite avec plusieurs organisations non gouvernementales et d'autres organisations telles que les associations d'exploitants agricoles, a préparé un Programme d'actions prioritaires. Ce Programme regroupe un certain nombre de projets de développements préparés par les communautés locales avec l'aide de personnes compétentes du secteur non gouvernemental. L'idée de base est de financer ces projets à partir d'un fonds national de lutte contre la désertification. Toutefois, ce fonds n'étant pas encore pleinement en place, le Gouvernement a opté, à titre de mesure intérimaire, pour un Programme d'actions prioritaires. Pour sa part, le Mécanisme mondial a offert d'appuyer la création du Fonds national de lutte contre la désertification et d'envisager d'un oeil favorable le cofinancement du Programme d'actions prioritaires. Dans ces deux cas, une fois les projets bien établis et approuvés, il agirait de concert avec le Gouvernement, en qualité de contribuant de la première heure.

A l'issue de consultations au niveau ministériel (ministres de l'environnement, du Plan et des finances) avec le Gouvernement et un certain nombre des principaux donateurs, il a été provisoirement décidé que le Gouvernement organiserait une réunion des donateurs pour démontrer son engagement sans réserve à la mise en oeuvre du Programme national d'action. Auparavant, le Gouvernement devra fixer sa propre contribution au Programme d'actions prioritaires et au Fonds de lutte contre la désertification. La communauté des donateurs est consciente de son obligation, conformément à la Convention, de contribuer à l'exécution du Programme d'action national, tout particulièrement compte tenu de la priorité que le Gouvernement sénégalais attache au Plan.

Plusieurs discussions ont eu lieu avec les ministères de l'agriculture, de l'élevage et des ressources en eau au Sénégal en vue d'explorer les possibilités d'harmoniser les projets sectoriels avec le Programme d'action national. Dans ce contexte, l'Initiative pour la fertilité des sols (déjà examinée avec la Banque

mondiale et la Fao) semble une option viable. Un programme d'élevage, financé au départ par la Banque africaine de développement et maintenant par la Banque mondiale, peut également servir de véhicule au niveau régional. Il est clair qu'un projet touchant la vallée du fleuve Sénégal est de première importance dans le cadre du Programme d'action national (voir chap. 4).

Cuba et Haïti

Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Cuba et Haïti bénéficient d'une première priorité, le Pérou venant ensuite. Le Mécanisme mondial s'appuiera sur les efforts déjà réalisés, notamment le soutien du FIDA, dans le cadre d'une collaboration inter-institutions avec la FAO et le secrétariat de la CCD, à la mise au point du Programme d'action national de Cuba. Il s'agit notamment de la mise en chantier d'activités pilotes dans le bassin du fleuve Cauto dans le cadre d'un programme de développement local. Le Mécanisme mondial envisage d'aider Cuba à mener à bien son Programme d'action national et en ce qui concerne la validation technique du projet du fleuve Cauto.

Dans le contexte de sa coopération avec le Gouvernement haïtien, le FIDA a aidé le Ministère de l'environnement, dans le cadre de méthodes participatives, à la mise au point du Programme d'action national. Le Mécanisme mondial veillera à la parfaite intégration du Programme et examinera différents mécanismes d'acheminement des ressources destinées à financer la planification et l'exécution des activités, tels que la création de fonds de développement ruraux et de fonds communautaires. Il participera également à l'élaboration de stratégies et de programmes bénéficiant du concours du FIDA et d'autres donateurs.

4. Initiatives régionales et sous-régionales

Le Mécanisme mondial a entrepris d'appuyer le développement d'activités dans une région et deux sous-régions. Ses objectifs dans le cadre des programmes d'action régionaux et sous-régionaux sont de :

- Définir l'orientation et la teneur des programmes d'action sous-régionaux dès le stade de formulation du processus de consultation et participer à la conception et/ou la validation de ces programmes;
- Appuyer les mécanismes de liaison institutionnels, en définissant les relations entre les programmes d'action sous-régionaux et les programmes d'action nationaux et donner un caractère opérationnel à leurs interactions;
- Encourager la formation d'alliances stratégiques entre les organes sous-régionaux dont les activités, de par leur mandat, s'appliquent aux objectifs des programmes d'action sous-régionaux, en mettant l'accent sur les organisations qui ont une capacité avérée ou potentielle de participer au cofinancement de la mise en oeuvre de ces programmes;
- Chercher les moyens et les occasions de rendre opérationnelle l'interaction entre les programmes d'action sous-régionaux et les

quatre domaines d'activité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans la mesure où ils sont liés à la dégradation des terres.

Amérique latine

Donnant suite à une proposition formulée par la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes du FIDA, le Mécanisme mondial appuie, par l'intermédiaire du réseau électronique FIDAMERICA, une conférence régionale où sont examinés des projets auxquels le FIDA participe ou non sur le thème de la dégradation des terres et de la désertification. L'objectif est de faciliter la communication entre les agents sur le terrain dans divers pays de la région par le biais de la communication électronique plutôt qu'en organisant une conférence de haut niveau. Un animateur a été chargé de veiller au bon déroulement du débat dont les résultats seront présentés à la troisième Conférence des parties au Brésil, en novembre 1999. On compte que cette Conférence indiquera l'aide que le Mécanisme mondial peut apporter au Comité de la science et de la technologie de la CCD et comment on peut réunir et diffuser le savoir traditionnel.

Suite à la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui s'est tenu à Lima (Pérou) en août 1999, le Mécanisme mondial s'est déclaré prêt à soutenir un projet visant à revoir certaines politiques nationales. L'objectif serait d'identifier et de sélectionner un nombre limité de mesures politiques qui entravent le développement et la réalisation des objectifs de la Convention et de demander que ces mesures fassent l'objet d'un examen. C'est ce que l'on fait actuellement au Mexique et que l'on prévoit d'étendre dans la région. Ce projet intéresse également la Banque interaméricaine de développement. S'il réussit il pourrait être étendu à d'autres régions et intégré au portefeuille d'initiatives stratégiques du Mécanisme mondial.

Lors de cette Réunion régionale, on a mis en évidence le caractère prioritaire de deux écosystèmes (Gran Chaco et Puna). L'appui éventuel du Mécanisme mondial à ces initiatives devra être examiné plus avant.

Afrique de l'Ouest

Le Programme d'action sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été approuvé par les ministres de l'environnement des Etats d'Afrique de l'Ouest à une réunion qui s'est tenue à Lomé en mai 1999. Le Mécanisme mondial a participé au financement de cette réunion. Les chefs d'Etat doivent adopter prochainement le Programme d'action. Le Mécanisme mondial a déjà entamé des discussions avec le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), principale organisation de l'Afrique de l'Ouest responsable des aspects techniques du Programme d'action en ce qui concerne l'application d'éléments donnés du Programme. Les discussions en sont encore à un stade liminaire, mais sont centrées sur l'appui à apporter à la mise en place d'un système de contrôle de la désertification, à l'aménagement de deux bassins fluviaux, ceux du Sénégal et du Niger, et d'autres ressources en eau partagées et à un projet d'élevage englobant la totalité de la chaîne de production. Par la suite, ces discussions porteront vraisemblablement sur un système régional de prévision météorologique et un inventaire des ressources naturelles de base de la région.

Le Mécanisme mondial a examiné ces projets avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui s'est déclarée vivement intéressée à

participer d'un point de vue technique et en qualité de cofinancier. Dans le secteur de l'élevage, qui joue un rôle de premier plan dans l'économie ouest-africaine, l'UEMOA a déjà des projets en cours. Le CILSS est également engagé dans ce secteur. Le Mécanisme mondial pourrait favoriser une coordination entre ces projets et faire en sorte, en appuyant leur élargissement, qu'ils englobent le secteur productif de l'économie. Il semble que ce soit le contexte dans lequel le Mécanisme mondial peut tenir son rôle d'"intermédiaire" en mettant en contact les institutions internationales et régionales, techniques et financières.

Asie de l'Ouest

Le secrétariat de la Convention a fourni son appui à l'élaboration du Programme d'action sous-régional pour l'Asie de l'Ouest (Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, Syrie et Yémen). Une fois le Mécanisme mondial en place, des représentants de la région et du secrétariat lui ont demandé d'appuyer la mise au point du Programme d'action et d'assurer son financement. Le Directeur général s'est donc rendu dans la région en mars 1999 et un avant-projet a été élaboré. Le Mécanisme a recruté dans la région deux consultants de compétence reconnue pour se rendre dans tous les pays et rencontrer des représentants des trois institutions régionales et internationales intéressées (ACSAD, ICARDA et CEDARE), en septembre 1999. Les consultants feront un tour complet de la question avec toutes les parties, et le texte du programme sera révisé à la lumière des résultats de ces discussions. Le Programme d'action sera définitivement approuvé lors d'une conférence qui sera organisée au début de l'an 2000 et à laquelle seront invités des représentants des pays et des institutions donatrices.

Dans le cadre de leur mandat, les consultants sont chargés de contacter des donateurs potentiels dans la région, notamment le Fonds arabe de développement et la Banque islamique de développement, afin que ces institutions participent pleinement au processus et pour leur donner l'occasion de faire connaître leurs vues. La Banque islamique de développement a déjà participé financièrement à la mise au point du Programme et continue à le faire en allouant au Mécanisme mondial des crédits à cet effet.

Conclusion

Dans le cadre de son travail avec les programmes d'action nationaux, régionaux et sous-régionaux, le Mécanisme mondial s'est attaché à assurer le respect de normes techniques élevées et l'observation des principes de la Convention.

En outre, il cherche activement la possibilité de fusionner les programmes d'action avec les activités de lutte contre la désertification et la dégradation des sols en cours, afin d'accroître au maximum leur utilité pour ceux qui en bénéficieront et, ce faisant, de renforcer leur financement.

Le Mécanisme mondial cherche également à intéresser des donateurs potentiels le plus tôt possible aux stades de la formulation et de la définition de projets et a l'intention de faire de cet aspect de son travail une de ses politiques. Là encore, l'objectif est de faciliter la mobilisation de ressources

financières. Le but général est de mettre en pratique les principes de la Convention par lesquels les pays en développement Parties et les régions sont tenus de respecter le critère d'une large participation dans la formulation et l'exécution de programmes d'action. Pour leur part, les pays développés Parties se sont engagés à appuyer financièrement la mise en oeuvre des programmes et projets nés de ce processus.

Il y a lieu de noter que le Mécanisme mondial, durant sa première année, a dû limiter son intervention au niveau des pays et des sous-régions. Toutefois, il faut savoir qu'il a été décidé dès le départ de poursuivre aussi complètement que possible un petit nombre d'actions plutôt que de disperser des ressources limitées. Dans un même ordre d'idées on a cherché à adopter une approche par programme au niveau des pays et des sous-régions plutôt que de soutenir des initiatives isolées. Le principe de base a été d'assurer un rendement aussi élevé que possible des investissements consentis en termes de temps, d'efforts et de ressources financières.

5. Initiatives stratégiques et activités porteuses

L'objectif ici est double : d'une part étudier la possibilité d'obtenir des sources de financement nouvelles et additionnelles en recourant à des approches novatrices pour financer l'application de la Convention (initiatives stratégiques), d'autre part élaborer des projets intéressants plus d'une région et, ainsi, traiter le problème de la désertification et de la dégradation des sols à un niveau politique (activités porteuses). Dans ce contexte, quatre initiatives ont été élaborées :

Piégeage du carbone

Cette initiative est liée à la possibilité de promouvoir une interaction synergique entre la Convention et la Convention-cadre internationale sur les changements climatiques. Un des objectifs de cette dernière est de réduire la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère pour atténuer l'effet de serre. On peut le faire de deux façons : en réduisant les émissions de gaz carbonique ou en absorbant le gaz carbonique déjà dans l'atmosphère dans la biomasse.

Pour les pays développés, le coût de la réduction des émissions est infiniment plus élevé que celui de l'absorption du gaz carbonique par le reboisement et l'amélioration des sols dans les pays en développement. On dispose donc, en théorie, de sommes très importantes pour les projets d'amélioration des sols. Ceci dit, pour pouvoir faire appel à ce financement potentiel, il faut s'assurer que le carbone une fois absorbé dans la biomasse y est retenu et non renvoyé dans l'atmosphère. En coopération avec le FIDA, la FAO et le secrétariat de la Convention, le Mécanisme mondial a commencé à étudier l'aspect sur le terrain du processus de piégeage du carbone, en sachant, notamment dans les régions sèches, que la productivité du sol lui-même est étroitement lié à la matière organique qu'il contient. La mobilisation d'apports financiers à la mise en oeuvre de ce projet demandera du temps, on le sait, mais, compte tenu des possibilités qu'il offre, on estime que le Mécanisme mondial doit participer au débat et au processus.

Allégement de la dette

En raison de son rôle qui est "d'étudier des méthodes novatrices et des incitations possibles pour mobiliser et acheminer des ressources, y compris la conversion de créances et autres moyens novateurs", le Mécanisme mondial a commencé à examiner les possibilités d'établir une interaction entre la nouvelle initiative d'allégement de la dette du G-8 et l'application de la Convention. L'article 20 de cet instrument attire l'attention sur le fardeau de la dette qui pèse sur les pays en développement touchés Parties, particulièrement ceux d'Afrique, et sur les effets néfastes qu'il a sur tous les aspects de la Convention. Suite à l'Initiative d'allégement de la dette adoptée par le G-8 à Cologne, en juin 1999, et à une demande du Président de la Conférence des Parties, le Mécanisme mondial a entrepris d'étudier les moyens de faire bénéficier la Convention de cette initiative. Ce travail ne doit pas être mal interprété : il ne vise pas à introduire de nouvelles conditions qui entraveraient les efforts en cours pour élargir et accélérer le processus d'allégement de la dette en faveur des pays pauvres. L'objectif est d'examiner la possibilité d'établir une interaction entre l'Initiative du G-8 et l'application de la Convention et les modalités à mettre en place. L'interaction concerne les investissements pour une meilleure gestion des sols et présente donc un aspect économique aussi bien que social. Ainsi, les corrélations éventuelles entre l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et l'application de la Convention pourraient offrir plusieurs avantages :

- En affectant une partie des ressources publiques libérées dans le cadre de cette initiative à des activités destinées à inverser ou prévenir la dégradation des terres productives, les gouvernements concernés créeraient les conditions d'une croissance économique durable, écologiquement saine. Ils disposeraient ainsi de meilleurs moyens d'honorer leurs obligations futures relatives au service de la dette;
- La Convention offre un cadre général de partenariat pour toutes les activités liées au développement rural et à la lutte contre la pauvreté dans les régions touchées par la dégradation des sols, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, le développement d'une agriculture viable et les services sociaux en matière de santé et d'éducation. En conséquence, lier l'allégement de la dette et l'application de la Convention peut offrir l'occasion de concilier les préoccupations d'intérêts apparemment concurrentiels qui favorisent l'investissement dans le domaine de l'"environnement" et les "secteurs sociaux".
- Conformément à l'Initiative de Cologne, l'importance et le rythme de l'allégement de la dette seront déterminés dans le cadre d'arrangements entre chaque pays débiteur et ses créanciers. Toutefois, les mécanismes consultatifs et les cadres stratégiques établis en vertu de la Convention aux niveaux sous régional, régional et mondial offrirait des tribunes pour l'échange de données d'expérience dans la lutte contre la dégradation des sols en combinant les ressources extérieures et intérieures, y compris celles libérées par l'allégement de la dette.

Le dialogue entre le Mécanisme mondial et d'autres partenaires de développement, engagé dans le cadre de l'ordre du jour sur l'allègement de la dette, portera entre autres sur la collaboration avec les organisations non gouvernementales, compte tenu non seulement de l'incidence critique de leur rôle de sensibilisation dans le débat sur l'allègement de la dette, mais aussi de l'importance que la Convention attache à leur participation à sa mise en oeuvre. A cet effet, le Mécanisme mondial a eu de premières consultations avec les ONG basées à Washington, D.C.

Comme précédemment indiqué, les négociations sur l'allègement de la dette est une question à débattre entre les pays débiteurs et leurs créanciers. C'est à l'occasion de ces négociations que seront prises les décisions finales sur l'allocation et l'investissement des ressources libérées. L'objectif, au niveau international, doit donc être de préparer le terrain pour des négociations au niveau des pays en veillant à ce que les problèmes de la désertification et de la dégradation des sols figurent en bonne place sur la liste des questions à examiner.

Programme d'échanges et de formation communautaire

L'objectif de cette activité est d'encourager l'instauration d'un dialogue et d'un échange de données d'expérience systématiques entre les "utilisateurs de ressources naturelles" sur des questions présentant un intérêt commun pour servir de base à la construction d'un partenariat entre les communautés locales, le gouvernement (central ou local) et d'autres partenaires, au nombre desquels les donateurs et les ONG. A cette fin et dans le cadre du suivi de consultations avec le Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD), les mécanismes de liaison de la Convention au niveau national et des institutions spécialisées, le Mécanisme mondial et ses partenaires examinent la possibilité d'appuyer le Programme d'échanges et de formation communautaire. Le Mécanisme mondial jouerait un rôle de catalyseur, au niveau du financement et de la conception, pour faciliter la mise au point et l'exécution de ce programme. Il s'agit d'un projet de développement de moyens d'action au niveau local qui posera les fondements pour de nouveaux investissements des ressources de donateurs intérieurs et extérieurs, à l'appui de la réalisation des objectifs du Programme d'action national. Sa mise en oeuvre se ferait dans une optique décentralisée, tout en offrant un cadre global pour des échanges féconds entre les projets et programmes exécutés par des ONG ou des institutions gouvernementales. Il engloberait également des domaines qui sont actuellement laissés en dehors des programmes de développement. Enfin, des mécanismes de collaboration seraient mis sur pied pour la gestion des connaissances et une large diffusion de politiques modèles dans le cadre d'accords de partenariat entre les réseaux en place et futurs.

L'initiative, examinée plus haut, qu'appuie le Mécanisme mondial en Amérique latine, offre un modèle pour établir les premiers contacts et un échange de connaissances entre projets. Il serait donc utile que le RIOD assume la responsabilité de mettre en opération un réseau de même nature que celui qui est défini en Amérique latine, pour l'étendre et l'élargir sous l'égide du Programme d'échanges et de formation communautaire.

Surveillance de la désertification

Bien que la désertification soit depuis trois décennies un problème au premier plan des préoccupations, on n'est parvenu encore à aucun accord global sur une méthode de mesure et d'évaluation du processus de désertification et de dégradation des sols. Et pourtant, en dernière analyse, c'est le seul moyen de mesurer le succès de l'application de la Convention, d'où l'importance de trouver une solution. Une région et deux sous-régions (l'Asie, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord) ont contacté le Mécanisme mondial à propos de la mise au point de systèmes de surveillance de la désertification. C'est donc l'occasion de grouper ces intérêts et d'aborder le problème dans une optique globale. Les discussions viennent juste de démarrer. Toutefois, le Mécanisme mondial espère que plusieurs institutions s'intéresseront à cette initiative, notamment le secrétariat de la Convention, la FAO, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), l'AGRIMETH (institution membre du CILSS) et le Réseau asiatique de surveillance de la désertification qui vient de naître, pour n'en nommer que quelques unes.

Conclusion

De par leur nature même, les initiatives stratégiques sont à long terme. A l'heure actuelle il est impossible de procéder à une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact qu'elles pourront avoir. La question est de savoir si les choix faits sont les bons ou si d'autres initiatives présenteraient un plus grand intérêt pour le Mécanisme mondial. Pour choisir les quatre sujets traités jusqu'ici on s'est appuyé sur ce que l'on estime être des questions fondamentales pour l'application de la Convention.

6. Aspects institutionnels

6.1 Expansion du Bureau du Mécanisme mondial

Recrutement

Le budget de 1999 prévoyait le recrutement de trois administrateurs et de trois agents des services généraux. En ce qui concerne les administrateurs, deux devaient être recrutés immédiatement et un plus tard dans l'année. Au moment de la rédaction du présent rapport, les candidats pour les postes de spécialiste de la gestion des programmes (hors classe) et responsable des systèmes d'information/analyste financier ont été sélectionnés et recrutés. Le responsable des systèmes d'information/analyste financier prendra son poste le 1er septembre 1999, tandis que le spécialiste de la gestion des programmes entrera en fonction le 20 septembre 1999.

Le recrutement pour le troisième poste, celui d'administrateur de programme n'a pas été annoncé en même temps que celui des deux postes susmentionnés. Cependant, aucun effort ne sera épargné pour pourvoir ce poste avant la fin de 1999. Pour remédier à cette situation, le recrutement pour un nouveau poste d'administrateur prévu pour l'an 2000 sera annoncé et les candidats choisis à l'occasion du recrutement au poste d'administrateur de programme.

En ce qui regarde les agents des services généraux, le poste d'assistant administratif a été pourvu le 1er avril 1999. Le candidat sélectionné occupait le poste depuis la création du Bureau en octobre 1998. Le recrutement pour le second poste, celui de secrétaire du spécialiste de la gestion des programmes, sera annoncé après l'entrée en fonction de ce dernier. De même, le troisième poste d'agent des services généraux, celui de secrétaire du responsable des systèmes d'information/analyste financier et de l'administrateur de programme, sera pourvu une fois que les titulaires de ces postes seront entrés en fonction. En attendant, du personnel de bureau temporaire a été engagé depuis mai 1999 pour faire face au volume de travail sans cesse croissant.

Comptes du Mécanisme mondial et rapports financiers

Le Mécanisme mondial gère trois comptes, comme précisé dans le Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le FIDA. Pour que ces comptes deviennent pleinement opérationnels il était indispensable de donner une interprétation juridique et une définition précise des fins auxquelles ils sont destinés. C'est ce qui a été fait avec le concours des services juridiques du FIDA et l'avis de spécialiste de l'institution d'accueil. Le texte définitif a été approuvé par le Président du FIDA. En résumé le premier compte - le compte administratif du budget de base - où sont déposées les contributions des Parties à la Convention, et le deuxième compte - le compte de contributions volontaires pour les dépenses d'administration- qui est alimenté par des contributions volontaires, sont destinés au fonctionnement du Bureau du Mécanisme mondial. Les fonds inscrits dans le troisième compte, à savoir les ressources de base pour le financement des activités au titre de la Convention (SRCF), doivent servir à aider les Parties à la Convention à élaborer des programmes d'action nationaux, des programmes d'action sous-régionaux et des mesures connexes, ainsi qu'à la mise au point d'initiatives stratégiques susceptibles de générer des ressources financières pour l'application de la Convention.

Une fois les trois comptes définis, les fonds pour les deux premiers ont été affectés à diverses initiatives. Conformément à l'engagement pris à l'occasion de son offre d'accueil du Mécanisme mondial, le FIDA a généreusement alloué un montant de 2,5 millions de dollars au compte SRCF. Au moment de la rédaction du présent rapport, le groupe consultatif technique qui donnera son avis sur l'utilisation des fonds de ce compte n'avait pas encore été constitué. Il se réunira, toutefois, en automne et examinera, à cet égard, plusieurs propositions lors de sa première réunion.

Les opérations du Mécanisme mondial durant le dernier trimestre de 1998 ont été financées par la contribution volontaire de la Suède (compte de contributions volontaires pour les dépenses d'administration). Les contributions volontaires pour 1998 de l'Allemagne et de la Suisse ont été comptabilisées en 1999. En juin 1999, Price Waterhouse a effectué une vérification externe des comptes du Mécanisme mondial pour 1998. Le rapport est adressé aux gouvernements concernés et au secrétariat de la Convention. En outre, un rapport d'exécution du premier compte a été présenté au secrétariat en juin 1999. Y figurent les transactions financières du Mécanisme mondial jusqu'au 31 mai 1999. Une mise à jour sera présentée à la troisième Conférence des Parties en novembre 1999.

Mémoire d'accord

Conformément à la décision 19/COP.2, le Conseil d'administration du FIDA, à sa soixante-sixième session les 28 et 29 avril 1999, a examiné le texte révisé par la deuxième session de la Conférence des Parties du Mémoire d'accord, l'a approuvé et l'a renvoyé au secrétariat de la Convention par lettre du 13 juillet 1999.

Modalités de coopération entre le secrétariat et le Mécanisme mondial

Dans sa décision 18.COP.2, la Conférence des Parties a prié le Mécanisme mondial et le secrétariat de la Convention de coopérer afin d'éviter les doubles emplois et de permettre une meilleure application de la Convention, conformément à leurs fonctions respectives définies dans le Mémoire d'accord. Pour donner un caractère officiel à cette demande, le secrétariat et le Mécanisme mondial sont convenus de mettre au point des modalités de coopération. Le secrétariat a engagé un consultant et l'a chargé de rédiger une proposition. Au moment de l'établissement du présent rapport, le texte est sur le point d'être arrêté et sera signé par le Secrétaire exécutif du secrétariat et le Directeur général du Mécanisme mondial.

Durant l'année, plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre de la coopération entre le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial. En sa qualité de membre du Comité de facilitation, le secrétariat a participé à l'élaboration de la stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial. Les deux institutions ont collaboré à la mise sur pied de la stratégie sous-régionale pour l'Asie de l'Ouest. Il en est de même en ce qui concerne la planification de la mise en place de réseaux techniques en Asie. Elles ont également coordonné leurs efforts touchant les projets de piégeage du carbone et de surveillance de la désertification. Le nouveau Bureau de liaison du secrétariat à la Banque africaine de développement devrait aider le Mécanisme mondial à établir des modalités de coopération avec cette institution. Ce sont là quelques exemples de la manière dont les deux organismes peuvent oeuvrer de concert.

6.2 Comité de facilitation

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité de facilitation s'est réuni pour la cinquième fois. Les quatrième et cinquième réunions se sont tenues à la Banque mondiale, à Washington, et au PNUD, à New York, respectivement. Lors de ces réunions le débat s'est centré sur la stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial, le Programme de travail pour 1999 et ses progrès. Lors de la quatrième réunion, il a été décidé d'élargir la composition du Comité de facilitation. Le PNUE et la FAO ont été invités à devenir membres à part entière, de sorte que siègent maintenant au Comité : le FIDA, le PNUD et la Banque mondiale (membres fondateurs), les banques africaine et interaméricaine de développement, le secrétariat de la Convention la FAO, le FEM, le PNUE et, de droit, le Directeur général du Mécanisme mondial. La Banque asiatique de développement n'a pas encore participé à une réunion du Comité. Toutefois, à la suite d'une correspondance abondante et d'une explication du rôle du Comité de facilitation et des responsabilités de ses membres, on compte que la Banque sera représentée à l'avenir. La Banque islamique de développement, tout en déclinant l'invitation de devenir membre permanent du Comité, a exprimé le désir de coopérer avec le Mécanisme mondial et, pour bien montrer sa volonté, a contribué

financièrement, par l'intermédiaire du Mécanisme mondial, aux consultations préparatoires concernant le Programme d'action sous-régional pour l'Asie de l'Ouest. Le Directeur général du Mécanisme mondial s'est rendu auprès de la Banque africaine de développement et a entrepris de resserrer les relations avec le Département de l'environnement et les divisions opérationnelles de la Banque. Qui plus est, la signature de l'accord entre le secrétariat de la Convention et la Banque africaine de développement visant à établir un bureau de liaison au siège de la Banque à Abidjan devrait faciliter leur interaction.

Il a été décidé que les réunions du Comité de facilitation devraient être l'occasion d'organiser des activités d'information à l'intention des dirigeants de l'institution hôte pour mieux faire connaître la Convention sur la lutte contre la désertification et mettre mieux en lumière le rôle du Mécanisme mondial dans son application. Dans cet esprit, la Banque mondiale a organisé, le 26 mai 1999, une table ronde de haut niveau sur la désertification, intitulée "Zones arides, pauvreté et développement : vers une stratégie de la Banque mondiale", à laquelle étaient invitées un grand nombre de personnes de l'extérieur qui ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration et l'application de la Convention. Parmi elles on notait le Président des sessions de négociation, le Président en exercice de la Conférence des Parties et le Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial. La Table ronde a été ouverte par le Président de la Banque mondiale qui s'est attaché à donner à la Convention et aux problèmes de la désertification et de la dégradation des sols une place plus importante dans les activités de la Banque. La Banque mondiale a offert d'accueillir la 7ème réunion du Comité de facilitation dans les locaux du PNUE à Nairobi, occasion de parler de la Convention avec les cadres supérieurs du PNUE.

6.3 Collaboration avec les institutions membres du Comité de facilitation

Le Mécanisme mondial a commencé à mettre en place une collaboration constructive avec plusieurs institutions membres du Comité de facilitation.

FAO

Avec la FAO, la coopération est centrée sur deux questions : l'Initiative pour la fertilité des sols et le piégeage du carbone. La FAO devrait être de plus en plus présente dans les opérations du Mécanisme mondial en sa qualité de nouveau membre du Comité de facilitation et de membre éventuel du Groupe consultatif technique du compte SRCF.

FEM

Dès le début, le secrétariat du FEM a répondu d'une manière très positive au Mécanisme mondial. Son Directeur général a personnellement offert son concours et souligné que le FEM était prêt à appuyer les initiatives concernant la dégradation des sols et la désertification. Les domaines dans lesquels le FEM peut apporter son financement, c'est-à-dire la diversité biologique, les changements climatiques, les ressources en eau internationales et la couche d'ozone, doivent figurer dans les projets appuyés par le FEM et, en conséquence, pour qu'il y ait collaboration avec le Mécanisme mondial, les activités de ce dernier doivent faire place à un des éléments suscités. En outre, le FEM peut seulement financer les coûts marginaux, ce qui implique qu'il faut prévoir un

cofinancement. Ces possibilités sont à l'étude mais devraient demander quelque temps avant de donner des fruits. Les discussions les plus avancées ont trait à deux projets de planification appuyés par le FEM concernant les bassins des fleuves Sénégal et Niger. Il est clair que la participation du secrétariat du FEM au Comité de facilitation et celle de ses agents d'exécution, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, facilitera la coopération à cet égard.

FIDA

Depuis plusieurs années le FIDA assure un appui financier substantiel aux pays dans la mise au point de leurs programmes d'action nationaux. Cette aide est poursuivie dans le cadre des programmes de prêt du FIDA. Des liens étroits existent entre les programmes de prêt au Burkina Faso, au Sénégal et, dans une certaine mesure, au Mali et les programmes d'action nationaux de ces pays. Le Mécanisme mondial tire parti des connaissances du FIDA et de son expérience dans ces pays et bénéficiera dans les autres pays où il interviendra du travail déjà accompli par cet organisme.

PNUD

Le PNUD et, en particulier son Bureau pour la région soudano-sahélienne a, de même, aidé de nombreux pays à mettre sur pied des programmes d'action. Le Mécanisme mondial met en place des relations de travail avec les bureaux du PNUD dans les sous-régions où il intervient. Ainsi, il pourra tirer profit de l'expérience du PNUD et mettre en place une "représentation sur le terrain" pour ses propres opérations.

PNUE

Une collaboration plus intensive avec le PNUE demande à être développée, mais on prévoit qu'il jouera un rôle de plus en plus important au fil des ans. L'initiative lancée récemment par les directeurs généraux de la Banque mondiale, du PNUD et du PNUE sur la gestion des terres et de l'eau en Afrique est appelée à donner un rôle plus marqué au PNUE et à sa collaboration avec le Mécanisme mondial.

Banque mondiale

La Banque mondiale est engagée depuis plusieurs années dans une initiative pour la fertilité des sols avec la FAO et plusieurs autres institutions. Cette initiative est déjà bien développée au Burkina Faso et présente au Mali et au Sénégal. Sur proposition du Mécanisme mondial elle est maintenant intégrée au Programme d'action national du Burkina Faso. On envisage également une coopération plus large avec les services opérationnels de la Banque mondiale, en particulier en Afrique, en ce qui concerne les ressources en eau et l'aménagement des pacages, dans le cadre des programmes d'action sous-régionaux.

6.4 Stratégie opérationnelle

L'expérience que le Mécanisme mondial a acquise dans son travail aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi qu'avec d'autres institutions, apparaît dans le projet de stratégie opérationnelle demandée dans la décision 18/COP.2. Cette stratégie a déjà été revue à la lumière des

observations formulées à la deuxième Conférence des Parties. Des remarques utiles et constructives ont été faites par des membres du Comité de facilitation à ses quatrième et cinquième sessions et seront prises en compte à l'occasion d'une nouvelle révision de la stratégie. Le projet révisé sera présenté à la troisième Conférence des Parties.

Conclusion

Le processus de recrutement s'étant avéré plus absorbant que prévu, le Mécanisme mondial a dû solliciter à l'extrême limite les moyens consacrés au lancement d'initiatives en 1999 et reporter certaines initiatives qu'il avait prévu de lancer durant l'année jusqu'au moment où sa dotation en personnel le permettra. C'est notamment le cas de la mise au point d'une base de données. En outre, seul administrateur à ce jour, le Directeur général s'est beaucoup déplacé, ce qui a considérablement réduit le temps qu'il a pu consacrer à d'autres activités.

S'agissant des relations avec le FIDA, il a fallu du temps pour forger des contacts étroits avec les diverses divisions et services de l'institution d'accueil. Les services juridiques et les divisions du personnel et des finances ont été très sollicités et ont répondu dans la mesure de leurs moyens. Le renforcement des relations internes a été un élément crucial des travaux préparatoires pour le développement des opérations du Mécanisme mondial.

On ne peut que se féliciter de l'élargissement de la composition du Comité de facilitation qui joint aux possibilités de coopération susmentionnées montrent comment le Mécanisme mondial, en moins d'un an, a réussi à établir des partenariats stratégiques pour le futur. En ce qui concerne l'organisation des réunions du Comité de facilitation, l'expérience a montré qu'il serait préférable pour le Mécanisme mondial d'apporter une aide aux réunions du Comité, y compris celles qui ne sont pas présidées par l'institution d'accueil. Ainsi, il pourrait fixer les dates, proposer un ordre du jour, envoyer des invitations et de la documentation et coordonner la rédaction des comptes rendus. Toutefois, l'institution accueillant la réunion devrait continuer à se charger des aspects pratiques et assurer les facilités nécessaires. Les participants continueront à prendre toutes dispositions concernant leur voyage et leur hébergement. Cette façon de procéder reflète le rôle du Comité de facilitation qui est de coordonner l'appui au Mécanisme mondial.

7. Mobilisation des ressources : pays donateurs et institutions donatrices

Durant sa première année, le Mécanisme mondial s'est attaché avant tout à établir des relations avec les pays en développement et les sous-régions, à chercher à mettre en place des modalités de coopération avec eux et à montrer comment il peut contribuer à la mise au point de programmes d'action et d'activités connexes. On prévoit que l'adoption d'une méthode bien au point pour l'application de la Convention aidera à créer de solides relations avec la communauté des donateurs et permettra ainsi de réunir les ressources nécessaires.

La mise au point d'une telle approche a été rendue possible par les contributions volontaires de l'Allemagne, du Portugal, de la Suède et de la Suisse versées à l'occasion de la création du Mécanisme mondial. Une

contribution généreuse du FIDA permettra ultérieurement de continuer sur cette voie. En outre, l'appui de la Banque islamique de développement au Programme d'action sous-régional pour l'Asie de l'Ouest, acheminé par l'intermédiaire du Mécanisme mondial, est caractéristique de la manière de procéder que le Mécanisme désire adopter avec d'autres donateurs et un certain nombre de fondations qui donnent un caractère prioritaire à la dégradation des sols dans la mesure où elle est liée à la lutte contre la pauvreté et à la diversité biologique.

C'est sur cette base que s'affermir la coopération avec les institutions membres du Comité de facilitation qui sont, de toute évidence, les premiers partenaires en matière de financement du Mécanisme mondial. Il y a lieu de mentionner que, outre les contributions financières reçues du FIDA et de la Banque islamique de développement, on ne peut que se réjouir de voir qu'il ressort de la correspondance entre le Président du FIDA et celui de la Banque mondiale, à l'issue de la Table ronde sur les zones arides, la pauvreté et le développement organisée par la Banque mondiale, que la Banque est prête à envisager sa contribution au compte SRCF du Mécanisme mondial, dans le cadre du prochain exercice budgétaire.

Le Mécanisme mondial a déjà établi une relation de travail constructive avec l'Italie, pays hôte du Mécanisme mondial, qui vient s'ajouter à celle mise en place avec les pays donateurs et les institutions déjà mentionnés.

8. Coopération avec les organisations non gouvernementales

Au paragraphe 6 de la décision 18/COP.2, le Mécanisme mondial a été prié d'instituer un processus permanent de consultation et de collaboration avec les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec le secteur privé, et de soumettre un rapport à la troisième session de la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine et prenne les mesures voulues. En réponse à cette demande, le Mécanisme mondial cofinancera la réunion générale du Réseau international d'ONG sur la désertification qui aura lieu à Dakar à la fin du mois d'août 1999. L'objet de cette réunion pour les ONG qui travaille à l'application de la Convention est de mieux définir comment le réseau lui-même doit être organisé et doit fonctionner, c'est-à-dire comme une entité mouvante ou comme une organisation plus structurée, et de quelle manière les ONG peuvent contribuer au processus de planification et de mise en oeuvre des programmes d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux. Dans ce contexte, il faudra différencier les ONG du Sud et les ONG du Nord et les ONG de pays en développement de celles qui sont dans les pays développés. La réunion servira également de réunion préparatoire à la troisième Conférence des Parties pour le Réseau et ses membres.

Le Programme d'échanges et de formation communautaire, examinée plus haut, donnera un rang prioritaire aux projets appuyés par les ONG et aux communautés locales. On escompte, donc, que le réseau et les ONG joueront un rôle de poids à cet égard. Le Mécanisme mondial examine avec le Réseau l'appui financier à apporter à cette fin.

Au niveau national, lors des visites du Directeur général, notamment au Burkina Faso et au Sénégal, des entretiens et des consultations ont eu lieu avec les ONG. Il est évident, et toutes les parties le reconnaissent, que les ONG et

la société civile dans ces pays ont joué un rôle de premier plan dans la mise au point des programmes d'action nationaux. On s'accorde aussi à reconnaître qu'elles continueront à jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre de ces programmes. La formule de fonds nationaux de lutte contre la désertification et le concept de programmes de développement locaux sont destinés à donner aux ONG accès aux ressources financières pour qu'elles puissent tenir le rôle qu'elles se sont fixé.

Conclusion

La coopération entre le Mécanisme mondial vient juste de commencer avec pour objectif la définition d'une forme de collaboration. Si la formule choisie se révèle efficace, il devrait être relativement simple de donner plus d'ampleur aux activités qui ont été lancées.

Pour ce qui est du secteur privé, la mise en route d'activités a été limitée par les contraintes en termes de moyens dont on a parlé plus haut. Une des premières initiatives communes entre le Mécanisme mondial et le secteur privé devrait être la création et l'alimentation de fonds nationaux de lutte contre la désertification. Il est indubitable que dans les pays développés le secteur privé devrait intervenir dans l'application de la Convention. Ce sera d'ailleurs une suite naturelle une fois que le Mécanisme mondial aura renforcé le rôle important qu'il est appelé à jouer à cet égard. En outre, le secteur privé jouera un rôle de premier plan dans l'initiative concernant le piégeage du carbone, si ce projet s'avère être une solution viable au regard des travaux sur les changements climatiques et de la lutte contre la désertification.

Conclusion générale

Les observations formulées dans le présent rapport mettent en lumière plusieurs points :

Le Comité de facilitation a démontré son efficacité en tant qu'instrument d'appui au Mécanisme mondial. Outre qu'il offre un cadre pour l'examen de tous les aspects du mandat du Mécanisme mondial, il a aussi encouragé la coopération entre le Mécanisme et ses propres membres.

Le recrutement de personnel a pris beaucoup plus de temps que prévu et ce retard a eu des conséquences évidentes sur tous les autres aspects du travail du Mécanisme mondial. Il faut s'attendre à ce que la deuxième année en souffre aussi, jusqu'au moment où les postes permanents seront pourvus et où les titulaires auront été complètement mis au courant de leurs fonctions et auront acquis une certaine expérience.

En raison de cette situation, le Mécanisme mondial n'a pu lancer des activités que dans un nombre restreint de pays et régions et a dû circonscrire son champ d'action géographique. Il est parfaitement conscient de cette limitation et compte y remédier dès qu'il le pourra. Pour l'instant, il a adopté une approche par programmes en centrant son action sur un nombre de projets limité, mais bien ciblés.

Il ressort de ce qui précède que le Mécanisme mondial doit avoir accès à ses propres ressources pour pouvoir tenir efficacement son rôle d'intermédiaire

entre les pays en développement et développés Parties à la Convention. Il lui faut les moyens de financer le processus qui permettra de réunir les organisations qui doivent participer à la planifications et à la mise en oeuvre et d'appuyer les activités destinées à servir de modèles d'approche à l'application de la Convention. En outre, l'étude de nouvelles possibilités de financement exige des enquêtes et des recherches qui, si elle s'avèrent fructueuses, pourraient avoir des retombées particulièrement bénéfiques.
